







Les résidences d'écriture du Chalet Mauriac

Saint-Symphorien

Salon du Polar « Du Sang sur la Page »

Appel à candidature 2018 « Résidence Polar & Littérature Jeunesse »

L'agence régionale Écla, en charge de la programmation artistique du Chalet Mauriac, propriété de la région Nouvelle-Aquitaine, et l'association Vers d'Autres Horizons, organisatrice du Salon du Polar «Du Sang sur la Page », invitent les auteurs et illustrateurs jeunesse, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'un mois au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (Gironde).

Il s'agit d'offrir à **deux lauréats** des conditions de travail appropriées, un logement dans l'ancienne demeure de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture et une invitation à participer à l'édition 2018 du Salon du polar « Du sang sur la page » .

- · Le séjour est d'une durée de 5 semaines (non fractionnables), du 28 mai au 29 juin 2018, dont :
- 1 semaine consacrée à des temps de médiation durant le Salon du Polar « Du Sang sur la Page », à Saint Symphorien et 4 semaines de résidence d'écriture.
- · Hébergement au sein du Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (département de la Gironde)
- Bourse d'écriture de 1600 euros nets, octroyée par l'agence régionale Écla et par l'association Vers d'Autres Horizons.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur.

AUTEURS CONCERNÉS: auteurs ou illustrateurs ayant publié au moins deux ouvrages de polar jeunesse (sous forme de roman, album ou bande dessinée).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Vous avez à votre actif <u>au moins deux livres publiés à titre individuel ou collectif</u>, par une maison d'édition professionnelle. Aucune forme d'édition à compte d'auteur ne sera retenue.
- Vous avez un projet d'écriture à développer pendant la résidence, quel que soit son domaine de création littéraire.
- Vous êtes disponible 5 semaines d'affilée entre le 28 mai et le 29 juin 2018.

Date limite de candidature : 12 juin 2017

Département (domicile actuel) :		
Titre de votre projet (provisoire ou déf	initif) :	
Domaine littéraire de votre projet : Roman, nouvelles, poésie Récit, biographie	☐ Documentaire	
☐ Littérature jeunesse ☐ Bande Dessinée	☐ Autres, précisez :	

Vous		
NOM (état civil)	Préno	om
Pseudonyme		
Data da naissanaa	. / / Lieu de naissance	
Nationalité		
Téléphone	Courriel	@
Blog ou site internet		
Vous âtes :		
Vous êtes :	DO Contata DD	
□ Écrivain	□ Scénariste BD	
□ Traducteur	□ Dessinateur BD	
□ Coloriste	□ Illustrateur	
· L'écriture est-elle vo	otre principale source de revenus ?	OUI - NON
• Autre métier ou sour	rce de revenus habituelle	
· Êtes-vous affilié	• à l'Agessa :	OUI - NON > si oui, n° d'affiliation
	• à la Maison des artistes :	OUI - NON > si oui, n° d'affiliation
	Si oui, merci de fournir la copie de	e votre attestation de dispense de précompte.
· Êtes-vous dispensé	de précompte Agessa ou MDA ?	
-		
	éficié d'une bourse d'écriture ?	
•	es années et le nom de l'organisme qu	
Votre projet	t d'écriture en rési	dence
	,	
and the second second		résentation plus détaillée sera jointe au dossier de
,		
		Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités :
Autre (précisez)		
Avez-vous déjà signé Si oui, merci de joindre	un contrat avec un éditeur pour ce e une copie du contrat.	projet? OUI - NON
Avez-vous sollicité d'a	autres aides ou bourses pour le pro	ojet qui fera l'objet de cette résidence ?
Si oui, précisez la date,	, le nom de l'organisme et le résultat	de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)
		•

Vous

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire rempli et signé.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture en un feuillet minimum. Description qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de quelques planches ou croquis pour les illustrateurs.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète (merci de préciser : titre, éditeur, année de publication et public jeunesse concerné : tout-petits / jeunes lecteurs / ados).
- Une photocopie de votre dernier contrat d'édition signé, ou du contrat concernant le livre pour lequel vous sollicitez la résidence.

Si vous envoyez votre dossier par courrier merci de **NE PAS RELIER NI AGRAFER** vos documents!

Dossier complet à envoyer avant le 12 juin 2017

par courriel à : residences@ecla.aquitaine.fr

ou par courrier à : Agence régionale ÉCLA

Pôle Vie littéraire « Résidences Chalet Mauriac »
36-37 rue des Terres Neuves
33130 Bègles – FRANCE

Renseignements

Agence régionale Écla - Pôle Vie littéraire

Marion Colin - marion.colin@ecla.aquitaine.fr - +33 (0)5 47 50 10 17 Flore Laroussinie - flore.laroussinie@ecla.aquitaine.fr - +33 (0)5 47 50 10 13

Chalet Mauriac

Aimée Ardouin - aimee.ardouin@ecla.aquitaine.fr - +33 (0)6 95 61 10 06

ANNEXE : Cahier des charges de la résidence

Résidence Polar et Littérature Jeunesse Chalet Mauriac / Salon du polar « Du sang sur la page »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un partenariat entre l'agence régionale Écla, en charge de la programmation artistique du Chalet Mauriac, propriété de la région Nouvelle-Aquitaine et l'association Vers d'Autres Horizons, organisatrice du Salon du Polar « Du Sang sur la Page », à Saint-Symphorien (Gironde).

Il s'agit d'offrir à deux auteurs ayant publié chacun au moins 2 ouvrages de «polar jeunesse», des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture ou d'illustration personnel, quelque soit son domaine littéraire, un logement dans une maison du 19 siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

Conditions d'accès > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes auteur ou illustrateur de littérature jeunesse ayant publié au moins 2 ouvrages de polar jeunesse.
- Vous avez écrit au moins <u>deux livres publiés à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur</u> (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième);
- pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
- Vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer au cours de la résidence, quelque soit le domaine de création.
- Vous êtes disponible 5 semaines d'affilées, du 28 mai et le 29 juin 2018.

Durée du séjour > 5 semaines d'affilées (non fractionnables)

Dates du séjour > du 28 mai et le 29 juin 2018.

Nature de la résidence > La résidence offrira à deux auteurs le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité leur travail de création en cours. Ils seront libres de consacrer au moins 70 % de la durée de la résidence à ce travail personnel. L'agence régionale Écla met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.

La résidence se répartit en deux temps :

- 1 semaine consacrée à des temps de médiation lors du Salon du polar « Du sang sur la page » à Saint-Symphorien, organisé par l'association Vers d'Autres Horizons : il s'agira principalement de rencontres avec des élèves d'écoles primaires et de collège.
- puis 4 semaines de résidence d'écriture au Chalet Mauriac.

Rémunération des auteurs > Pour la durée de leur séjour, les auteurs reçoivent chacun une bourse d'écriture de 1600 € net (mille six cents euros). La bourse sera versée par l'agence régionale Écla, pour l'un des lauréats, et par l'association Vers d'Autres Horizons pour l'autre lauréat, par virement bancaire, à l'arrivée au Chalet Mauriac, parallèlement à la signature d'une convention de résidence.

La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et l'agence régionale Écla et Vers d'Autres Horizons acquitteront les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur(e) (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Lieu d'hébergement > Le lieu d'hébergement du résident est le Chalet Mauriac, situé sur la commune de Saint-Symphorien (Gironde). Il s'agit d'une maison du 19- siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains.

Équipement du logement >

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.

- · Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle- Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi (accès illimité) et d'un poste téléphonique par chambre (accès

illimité en France).

• Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le(a) résident(e) souhaite recevoir un proche. Les frais liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur-e.

Transports > L'agence régionale Écla et Vers d'Autres Horizons prennent en charge les frais de voyage aller/retour du domicile des auteurs à Saint-Symphorien sur la base du tarif aller-retour SNCF 2- classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le/la résident(e) vient avec son propre véhicule.

- · Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par l'agence régionale Écla.
- · Le/la résident(e) gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité et remplir le planning d'utilisation partagée.
- · 4 vélos sont à disposition des résidents.

Restauration > Le/la résident(e) sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons.

Frais de séjour > Chaque résident(e) aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel,
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil,
- ses déplacements personnels.

Engagements des auteur(e)s

Chaque résident(e) s'engage :

- > à résider au Chalet Mauriac pendant 5 semaines d'affilée, à la période définie ;
- > à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il/elle a postulé à la résidence ; il/elle tiendra l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons informés de l'avancée de ce projet ;
- > à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- > À l'issue du séjour, le/la résident(e) s'engage à tenir l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons informé de la poursuite de son projet d'écriture. Si ce projet aboutit à une publication, il/elle s'engage à faire parvenir 3 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire au Chalet Mauriac, 1 exemplaire à l'agence régionale Écla et 1 exemplaire à l'association Vers d'Autres Horizons.

Convention de résidence > Une convention sera signée entre chaque auteur(e), l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons, définissant les conditions de séjour en résidence. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

Communication > L'agence régionale Écla s'engage à mettre en valeur la résidence des l'auteur-e-s et leur travail au moven de :

- Création d'une page dédiée sur le site du Chalet Mauriac http://chaletmauriac.aguitaine.fr/
- publication d'une entretien sur le site Éclairs, la revue en ligne d'Écla,
- réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec chaque résident-e.

Modalité d'attribution > Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par l'agence régionale Écla et l'association Vers d'Autres Horizons. Le jury se réunit pour délibérer fin juin. Les candidat(e)s sont averti(e)s du choix final du jury par courrier signé de la direction de l'agence régionale Écla.